

JASPAR (Henri), Docteur en droit, avocat, homme d'Etat (Schaerbeek, 28.7.1870 - Uccle, 15.2.1939). Fils de Pierre et de Haeseler, Elisabeth.

Ses humanités achevées, son service militaire où il avait refusé de se faire remplacer, accompli aux chasseurs à pied à Tournai, puis, si l'on en croit un de ses anciens condisciples (1)*. En compagnie universitaire à l'Abbaye de la Cambre, Henri Jaspar fit de brillantes études de droit à l'Université libre de Bruxelles, où, dès son second doctorat, sous la conduite du savant pénaliste Adolphe Prins, il fonda avec Léon Hennebicq, précisément, un cercle universitaire de criminologie. Son goût pour cette science ne s'atténua point. Il sera, dès avant 1914, l'un des animateurs de l'Union internationale de droit pénal que continua, pour notre pays, l'Union belge de droit pénal de 1925, dont il sera jusqu'à sa mort le délégué au Comité central de la nouvelle et toujours active Association internationale de droit pénal (2). Son stage chez M^e Bonnevie n'avait pu que le confirmer dans sa préférence pour les aspects sociaux, cliniques et thérapeutiques de la science et de la pratique du droit. Il s'intéressa donc et très activement aux efforts de la Commission royale des Patronages, à la défense en justice de l'enfance délinquante, à la protection des enfants martyrs et, sous l'influence de Jules Le Jeune, fonda en 1907 avec De Ryckere la *Revue de droit pénal et de criminologie*, non sans collaborer d'autre part, avec Louis Franck entre autres à la *Revue mensuelle de droit maritime*. Avocat des plus accomplis de par son érudition, sa conscience professionnelle et son éloquence extrêmement nuancée dans sa fougue autant que dans son élégance, il sera bientôt, et jusqu'en 1912, secrétaire général de la Fédération belge des avocats, ne quittera la pratique du Barreau que le temps nécessaire au long développement de sa carrière d'homme d'Etat et, celle-ci renoncée, en 1934, rentrera au Palais et y acceptera la présidence de cette Fédération dont il fut le secrétaire en sa maturité et dont il fêtera le cinquantenaire, au Palais des Académies, en novembre 1936, en présence de S.M. le roi Léopold III.

Durant la première guerre mondiale, Jaspar, demeuré à Bruxelles, y formula d'accord avec les bâtonniers Théodor et Botson, les protestations du Barreau contre les violations des droits des citoyens par l'ennemi occupant, organisa, toujours avec Botson, un Comité national de la résistance des Belges du dedans, joua de surcroît un rôle d'importance au Comité national de secours et d'alimentation que présidait Francqui, et où il organisa des œuvres de l'enfance. Il fut naturellement, si l'on ose ainsi dire, plusieurs fois arrêté, menacé de la dépor-

* Voir références *in fine*.

tation. Mais il put préparer avec d'autres dont Francqui, P.-E. Janson et Léon Delacroix, pour le retour au pays du Souverain légitime, la constitution d'un gouvernement d'union sacrée dont il sera à la libération du territoire et où il détiendra le portefeuille des Affaires économiques (3).

Ainsi entré dans la vie politique, et d'une façon un peu inattendue puisqu'il n'avait encore appartenu à aucune assemblée délibérante nationale, provinciale ou même communale, Jaspar y durera, dans les rangs du parti catholique, en élu du corps électoral liégeois, de 1919 à 1936, passant tantôt en titulaire, tantôt en intérimaire de Département à Département, plusieurs fois à la tête même du Gouvernement, souvent amené à représenter le Pays aux conférences internationales de l'entre-deux-guerres qu'il présida parfois et ce avec un prestige et une autorité rarement égalés.

Entré en novembre 1918 avec le portefeuille des Affaires économiques dans le Cabinet d'Union sacrée que présidait Léon Delacroix, il y favorisa la constitution d'une Fédération des coopératives pour dommages de guerre. Du 2 juin au 20 novembre 1920, il gérera le

Ministère de l'Intérieur, assurant d'ailleurs en même temps, du 30 septembre au 20 novembre, l'intérim de la Guerre. Du 20 novembre 1920 au 11 mars 1924, il gérera le Ministère des Affaires étrangères et, à ce titre, représentera fréquemment la Belgique aux conférences et notamment, à Gênes et à La Haye (4). Démissionnaire, le 11 mars 1924, à la suite du rejet par le Parlement d'un projet de loi approuvant un accord commercial franco-belge, il fut, le lendemain, nommé ministre d'Etat.

Dès le 20 mai 1926 d'ailleurs, à la suite de l'échec d'un Gouvernement Poulet-Vandervelde, il devenait premier ministre, en même temps que ministre de l'Intérieur, dans une nouvelle formation gouvernementale d'Union sacrée, où Francqui jouerait un rôle de tout premier plan. C'est ce gouvernement qui aurait à conjurer une débâcle financière imminente par une dévaluation stabilisatrice du franc et qui, remanié au début de 1927, à raison d'une retraite de ses membres socialistes, resterait au pouvoir, non sans de nouveaux remaniements mineurs, jusqu'au 5 juin 1931. Remplacé à cette date, en qualité de chef du Gouvernement par Jules Renkin, Jaspar rentrera cependant encore en qualité de ministre des Finances dans un Cabinet présidé par le comte de Broqueville et où il passera, le 12 juin 1934, des Finances aux Affaires étrangères. A la chute de de Broqueville, en novembre 1934, il échouera dans la tâche de lui donner un successeur.

Faut-il observer que les activités politiques, parlementaires ou gouvernementales que nous venons de résumer, fournissaient nécessairement à l'orateur-né magnifiquement cultivé qu'était Henri Jaspar, de constantes et brillantes occasions de pratiquer son art « d'honnête homme habile à bien dire » (5)? On a souhaité voir réunis dans un ou deux volumes, trois même s'il le faut, les études, discours et conférences d'un Maître dont la vie fut une lutte sans relâche pour le bien social et la grandeur de la Patrie (6). Ce vœu, nous le faisons nôtre, résolument, à notre tour.

Mais, si l'on ne conçoit guère que l'on puisse évoquer Jaspar en « colonial » sans aucune allusion à ce qu'il faut aussi et, peut-être, surtout, on ne saurait méconnaître que c'est principalement aux interventions du juriste, de l'avocat et de l'homme d'Etat qu'il fut, dans l'histoire, la législation et l'administration de l'Etat indépendant du Congo et de la Colonie du Congo belge, qu'il faut nous attacher ici.

A vrai dire, ne saurait-on le compter parmi les grands « léopoldiens » d'avant 1908. Au début de 1906, la Conférence du Jeune Barreau bruxellois ayant institué un débat public de quelques semaines sur ce que l'on appelait « la question congolaise », débats suivis de dépôts d'ordres du jour, Henri Jaspar y fut le chef de file, à en croire Hennebicq (7), des jeunes Maîtres « antiléopoldiens ». Il serait d'ailleurs, dès avant la mort du grand Roi, conseil de la princesse Louise de Belgique, pour qui nous le verrions demander à Léopold II. à la veille de ce qu'on a appelé son Maître-jour (8), de recevoir sa fille, sans pouvoir obtenir l' entrevue souhaitée (9).

Au lendemain de la mort du Roi, nous le voyons conseiller des princesses royales dans le procès qu'elles intentent à l'Etat belge à propos de la succession de leur père. Il autorise même A.-J. Wauters à publier dans son *Mouvement géographique* des extraits importants d'une de ses plaidoiries sous le titre qui se réclame de l'histoire politique bien plus que de la petite histoire de notre Dynastie: *Le Régime absolu dans l'Etat indépendant du Congo* (10). Mais rien de tout cela n'empêchera le brillant avocat de consacrer, à l'occasion du centenaire de l'indépendance belge, dans un ouvrage dirigé par Louis Franck, une brillante étude à la carrière du grand Roi (11). Aussi bien, la salle du Palais de Justice où il avait, en 1906, déposé l'ordre du jour que l'on sait, était-elle devenue la salle des assemblées généralement loyalistes de la Section coloniale et maritime de la Conférence du Jeune Barreau.

La Belgique de 1930 avait enfin compris qu'au prix d'une moins liardeuse collaboration aux vues expansionnistes du Souverain aux environs de 1890, elle eût pu lui éviter les quelques erreurs qu'elle lui reprochait aux environs de 1906. L'entêtement n'est jamais indice de sagesse. Jaspar a fort bien fait en ne s'entêtant point.

C'est le 20 janvier 1927 qu'Henri Jaspar, premier ministre et ministre de l'Intérieur depuis le 20 mai 1926, abandonna le portefeuille de l'Intérieur pour prendre en mains celui des Colonies. Il le gardera jusqu'à la fin d'octobre 1929, date à laquelle, au cours d'un second réaménagement de l'équipe dont il assurait la conduite depuis plus de trois ans déjà, le ministère de la Place royale serait confié à M. Paul Tschoffen, lui aussi parlementaire liégeois. Mais celui-ci ayant été amené à offrir sa démission à la suite d'embarras financiers advenus à une Banque dont il était ou avait été administrateur et sa démission ayant été acceptée, Jaspar reprendra le portefeuille des Colonies, par intérim d'abord, puis, en mars 1930, en ministre titulaire qu'il restera jusqu'à la constitution, le 5 juin 1931, d'un Cabinet Renkin, avec Paul Crockaert aux Colonies. A vrai dire, une crise ministérielle avait-elle déjà failli se produire en novembre 1930, crise que la sagesse et le tact du Souverain avaient pu conjurer, et, d'autre part, le premier ministre avait-il fait accepter, le 18 mai 1931, par le secrétaire général Paul Charles, ce portefeuille qu'il avait détenu plus de quatre ans et que son successeur ne garderait que trois jours.

La présence de Jaspar au Ministère des Colonies fut marquée par de telles assiduités, de telles initiatives législatives, de tels aménagements administratifs, de telles créations culturelles et de telles manifestations d'éloquence, que l'on a peine à imaginer ce que l'homme d'Etat à qui nous les devons eût pu y ajouter, s'il n'eût pas eu, de surcroit, à assurer en chef la conduite responsable de l'Etat.

On sait que le Ministre belge des Colonies est le président de droit d'un Conseil colonial institué par l'article 24 de la loi du 18 octobre 1908 sur le Gouvernement du Congo belge et dont les attributions extrêmement importantes exigent une collaboration constante avec le législateur ordinaire de la Colonie, Henri Jaspar en fut, tant qu'il lui fallut l'être, un président remarquablement assidu. Du 5 mars 1927, date de son installation à cette présidence, au 8 novembre 1929, date de l'installation, par ses soins de M.P. Tschoffen, il ne présida pas moins de 32 séances, parmi lesquelles celle du 23 juillet 1927 au cours de laquelle il reçut l'héritier du Trône admis désormais à suivre les travaux du Conseil. Et, dans la suite, et malgré certain flétrissement momentané de sa résistance physique et certaines exigences du maintien de son équipe en parfaite cohésion, il présida encore sept séances sur 10 en 1930 et une séance chacun des trois premiers mois de 1931. Il est d'ailleurs à remarquer que durant les quatre ans qu'il exerça cette présidence de droit, le ministre eut à soumettre aux délibérations de son conseil de législation, indépendamment d'une abondance de projets de décrets relatifs à des concessions conventionnelles, à des cessions gratuites de terres, à des octrois de permis de recherches minières et de coupes de bois, à des fixations de contingements militaires et à des institutions ou aménagements de tarifs, taxes et droits de sortie, de nombreux projets de décret d'un caractère plus exceptionnel mais d'une importance politique, sociale et culturelle considérable. C'est, en effet, sous sa présidence que le Conseil colonial étudia et « rapporta » la création d'une Caisse coloniale d'assurances, la péréquation des pensions coloniales déjà instituées, l'institution de la pension pour les militaires congolais de couleur et les agents civils congolais de race noire. Il étudia et « rapporta » de même la création du Comité national du Kivu, celle du Parc national Albert, un aménagement des rapports de la Colonie avec la Banque du Congo belge. Dans le

domaine de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure, il eut à examiner et « rapporter » plusieurs projets de décrets, dont l'un portant sur le statut des magistrats. Dans le domaine du droit pénal, il examina et rapporta des textes de caractère répressif sur l'art de guérir, sur les boissons alcooliques, sur le détournement de main-d'œuvre, sur la police des chemins de fer, sur la récolte du copal, sur le transport de l'énergie électrique, sur certaines tromperies, etc. Il s'occupa également d'un décret de longtemps attendu sur le contrat d'emploi et de la création du barreau congolais. C'est évidemment dans les bureaux de la Place royale que les exposés des motifs, projets de décrets et autres textes à soumettre au Conseil avaient été élaborés et par les soins du Ministre que les rapports et textes adoptés par le Conseil seraient soumis à l'étude et à la signature du Roi. On peut et on doit donc dire que l'activité d'Henri Jaspar, dans le domaine de la législation courante de la Colonie, fut des plus remarquable (12).

Son assiduité aux séances des deux Chambres et, singulièrement, à celles où son Département des Colonies était intéressé, ne fut pas moins exemplaire. Ses interventions dans la discussion de ses budgets métropolitain et africain du Congo belge, furent toujours remarquées pour leur élévation et pour leur humanisme. L'ancien meneur de jeu des antiléopoldiens du Palais de Justice d'avant la reprise, restait le défenseur réaliste, mais constant, des droits des indigènes et de ceux-là surtout que toute occupation coloniale, si bienveillante soit-elle et riche en bonnes intentions, expose le plus à certaines lésions: leurs droits immobiliers et leurs droits à se livrer librement au travail, mais à ne s'y livrer que librement. Il le fut constamment par la parole et par l'action. Il le fut notamment avec un bel éclat dans ses interventions des 21 et 27 février 1929 à la Chambre des Représentants, au cours desquelles il rappelle avec une légitime fierté ce qu'il a déjà fait et annonce ce qu'il compte encore faire dans les domaines envisagés (13).

Il nous faudrait des pages pour détailler et apprécier tout le travail parlementaire d'Henri Jaspar, dans le domaine qui nous importe ici. Indiquons simplement ses principales interventions du 23 mars 1927 à la Chambre des Représentants, du 14 juin suivant au Sénat, du 19 janvier 1928 au Sénat, des 21 et 27 février et 7 mars 1929 à la Chambre des Représentants, du 26 mars 1930 à la Chambre des Représentants, du 9 avril suivant au Sénat et enfin, celle de fin novembre 1933, au Sénat, où il répondit avec indignation à son successeur Paul Crokaert, insinuant certaines collusions de l'Etat et de la haute finance (14).

Mais le Ministre des Colonies de 1927-1931, malgré cette charge de premier ministre qu'il continue d'assumer sans lésine, n'est pas moins assidu qu'aux séances du Conseil colonial ou des Chambres, aux multiples manifestations coloniales d'intérêt économique, social et culturel qui requièrent sa présence en vertu d'un usage déjà bien établi depuis 1908. Et c'est ainsi que nous le voyons, dès le 27 février 1927, assister à une manifestation organisée au Palais des Académies en l'honneur de Mgr Roelens et y prendre la parole en présence du Cardinal archevêque de Malines et primat de Belgique. Le 14 avril, il assiste à Anvers, à l'Université coloniale, à l'inauguration d'un buste du commandant Lemaire. Le 29 avril, il préside, au Palais des Académies, encore, la première assemblée de l'Association belge d'agronomie tropicale et subtropicale. Le 1^{er} juillet, il assiste, à la droite de l'héritier du Trône, au banquet offert par le Cercle royal africain à l'occasion du 50^e anniversaire de la découverte du Bassin du Congo. Le 24, il préside au Palais des Académies la remise des prix qu'ils ont obtenus aux lauréats du concours scolaire colonial. Et le 15 novembre suivant, c'est au Théâtre royal de la Monnaie qu'il assiste à un gala organisé par le Cercle royal africain en couronnement des fêtes du souvenir de Stanley. En 1928, nous le retrou-

verons au Banquet d'inauguration de l'Albertville, où il répond au toast d'Emile Francqui, aux funérailles du gouverneur général honoraire Félix Fuchs, dont Courouble célébra l'humanisme en séance de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, à l'embarquement, à Anvers, de nos souverains pour le Congo, à leur retour et, enfin, à l'inauguration, à Namur, du monument à Léopold II, œuvre du sculpteur Demanet. En 1929 il assiste et prend la parole à la séance d'ouverture de la 20^e session de l'Institut colonial international. En 1930, il installe, le 3 mai, en présence du Roi, l'Institut royal colonial belge (I.R.C.B.), créé par un arrêté royal du 4 décembre précédent, préside à plusieurs reprises une commission d'étude de la réorganisation décentralisatrice de l'Administration congolaise qu'il a instituée à bon escient, accompagne le Roi à Anvers où le Souverain inaugure l'Exposition commémorative du centenaire de notre indépendance, inaugure la section coloniale de cette Exposition en compagnie de l'héritier du Trône, y prenant par deux fois la parole, assiste, au Palais des Académies, à la distribution des prix du concours colonial scolaire que préside le Roi même, inaugure en compagnie du Due de Brabant le Congrès international d'agriculture coloniale, assiste à la séance plénière de rentrée de l'I.R.C.B., inaugure le Fonds reine Elisabeth d'assistance médicale aux indigènes, et, en 1931, il assiste encore aux funérailles de gouverneur général honoraire Henry et, à Paris, à l'inauguration du pavillon congolais de l'exposition coloniale internationale de Vincennes, cérémonie au cours de laquelle il prend la parole et suscite une longue et vibrante ovation (15).

Moins spectaculairement, mais non moins utilement, l'homme d'œuvres qu'il est resté, a suggéré la création de la Ligue du souvenir congolais. On lui doit aussi la constitution du Foreami et la réorganisation du Musée colonial de Tervuren et de l'Ecole de Médecine tropicale, transférée à Anvers et transformée en Institut prince Léopold, sans compter l'appui qu'il apporta à de nombreuses réalisations d'équipement routier, ferroviaire, alimentaire qu'attendait le Congo assez impatiemment (16).

Et faut-il rappeler qu'indépendamment des accomplissements proprement coloniaux sur quoi nous avions à insister ici, le premier ministre qu'était toujours le ministre des Colonies de 1927 à juin 1931, ne se signala pas moins en cette qualité de chef du gouvernement, à l'occasion de manifestations d'un intérêt plus général, et notamment par ses discours prononcés à Bruxelles, au début d'octobre 1927, au banquet offert par le Gouvernement à l'American Legion, à Saint-Amand-lez-Puers, en octobre 1927, en hommage au poète Verhaeren, à Bruxelles, en mai 1928, en l'honneur de Brialmont et à Nieuport la même année, en l'honneur des morts de l'armée britannique en 1914-1918, et, en 1930, à Bruxelles, à Anvers et ailleurs, à de nombreuses occasions se rattachant au centenaire de notre indépendance (17). Malheureusement, on l'a déjà dit, les discours de cet orateur que sa dialectique rigoureuse et serrée n'empêchait pas de s'élever en larges amplifications de la pensée, n'ont pas été réunis en recueils pas plus que ceux de plupart de nos grands orateurs (18).

On a signalé à juste titre qu'Henri Jaspar avait été honoré de l'amitié du roi Albert et avait, en quelque sorte, vécu dans son intimité. Il rendit à Liège, en mars 1934 et en février 1935, à la mémoire du Souverain tragiquement disparu, l'hommage que lui permettaient de lui rendre avec magnificence son information, sa sensibilité et son éloquence. Il fit preuve de la même supériorité en novembre 1935 dans une conférence sur la reine Astrid et, en 1937, dans deux conférences où il décrivait le rôle de la Dynastie en Belgique et souligna la bienfaisante activité constitutionnelle de nos rois (19).

Il ne saurait être question de donner aux lecteurs de cette notice la bibliographie, si peu de chose soit-elle dans l'ensemble de son œuvre,

des œuvres publiées de Jaspar. Nous nous bornerons à énumérer ci-après ses œuvres (discours, conférences et articles) relatifs à la politique coloniale de la Belgique et à des sujets connexes. Les voici dans l'ordre chronologique de leur publication:

Le régime absolu dans l'Etat indépendant du Congo, in Mouvement réprobatoire, Brux. 23 juillet 1911. col. 369-373. — Aujourd'hui et demain, in Congo, Brux. 1926, II, 564-568. — Discours prononcé à la manifestation en l'honneur de Mgr Roelens, in Congo, Brux. 1927, I, 448-450. — Auguste Beernaert, Brux. Goemaere, éd. 1927, 14 p. in-8° extrait de la Revue belge, Brux. 15 octobre 1927. — La Colonisation agricole au Congo belge, in Bull. de la Soc. belge d'études et d'expansion, Liège, décembre 1927, 554-562. — Le Comité national du Kivu in Revue économique internationale, Brux. février 1928, 221-228, ou in: Congo, Brux. 1928, I, 523-527. — Le Congo belge, la situation et le programme gouvernemental, Brux. Moniteur belge, 1929. 68 pages, extrait des Annales parlementaires. — La probléme colonial belge, in Revue belge, Brux. 15 mai 1929, 283-286. — Discours inaugural de l'I.R.C.B., in Congo, Brux. 1929, I, 771-782. — Le Rwanda-Urundi, pays à disettes périodiques, in Congo, Brux. 1929. II, 1-21. — Léopold II, in Franck, L. Congo belge, Brux. La Renaissance du Livre, 1930, II, 15-20, ill. — La Colonie, in Le roi Albert et son temps, Anvers, 1932, 283-286.

La mort allait surprendre en pleine activité celui qui s'était encore dit, le 1^{er} février 1938, toujours prêt à répondre à l'appel des jeunes clairons (20).

A peine un an plus tard, et, précisément, le dimanche 12 février 1939, le Souverain l'avait encore chargé de constituer une équipe gouvernementale destinée à remplacer un gouvernement Spaak tombé le jeudi précédent. A vrai dire, avait-il dû renoncer à trouver l'apaisement de l'opinion sans quoi toute formation s'avérait impossible et qui ne se produirait qu'après dissolution des Chambres, quand il dut se livrer aux mains de son chirurgien. Mais oserait-on dire qu'il s'était libéré, par sa renonciation à former un ministère, du souci du bien du Pays, quand, le 15 février, une embolie post-opératoire l'emporta, après qu'il eut regu à son chevet d'opéré la visite du Roi et celle du nonce Mgr Micara?... Le Souverain, la reine Elisabeth se firent représenter l'un et l'autre à ses funérailles, au cours desquelles le bâtonnier Devèze lui apporta, au nom du Barreau qu'il avait illustré, un hommage auquel s'associerent, dans la presse, les Fuss, les Hennebicq, les Hislaire, les F. Van den Bosch et bien d'autres (21).

Jaspar était à sa mort Grand-Cordon de l'Ordre de Léopold à liserés d'or, Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne, Grand-Cordon ou Grand-Croix de 26 ordres étrangers, chevalier de plusieurs ordres étrangers, et porteur de la croix civique belge de 1^e classe et de plusieurs décorations et médailles étrangères.

25 juin 1957.

J.-M. Jadot (†)

1. Hennebicq, L., Henri Jaspar, in Journal des Tribunaux, Brux. 19 février 1939, I. — 2. Procès-verbal de l'Assemblée statutaire de l'Union belge de droit pénal du 4 décembre 1937, in Revue de droit pénal et de criminologie, Brux. 1938. 7. — 3. Heyse, Th., Henri Jaspar, 1870-1939, in Revue belge des livres, documents et archives de la guerre 1914-1918, G. Van Campenhout, Bruxelles, 1940, XIV, 4. — 4. Heyse, Th., op. cit., p. 75. Cicéron, de Oratory. — 6. Heyse, Th., op. cit., p. 13. — 7. Hennebicq, L., op. cit., — 8. 556. — 10. Mouv. géogr. Brux. 1911, 369-373. Cf. aussi L'expression est du comte Louis de Lichtenfelde, 9. — Daye, P., Léopold II, 20^e éd. A. Fayard, Paris, 1934, Mouv. géogr., Brux. 1906, 100, 164, 179, sur l'ordre du jour de 1906 rappelé par L. Hennebicq, in op. cit. Notes 1 et 7 ci-dessus. — 11. Franck, L., Le Congo belge, La Renaissance d'Occident, Brux. 1930, LL, 15-20. — 12. Nous avons établi le tableau des activités de Jaspar au Conseil colonial d'après les Comptes rendus des séances du Conseil, à consulter ad tabulas, des années 1927, 1928, 1929, 1930 et 1931. — 13. Discours publié, dont référence à la liste des publications supra. — 14. Heyse, Th., op. cit., p. 10. — 15. On trouvera des comptes rendus des diverses cérémonies énumérées dans les collections de la Tribune congolaise des années où elles se déroulèrent, dans le numéro, pour

chacune, dont la date de publication suit sa propre date. — 16. Heyse, Th., *op. cit.*, 9-10. — 17. *Ib.*, p. 5. — 18. — Doutrepont, G., *Histoire illustrée de la littérature française en Belgique*, M. Didier, éd. Brux. 1939, 371-372. — 19. Heyse, Th., *op. cit.*, p. 6 et 7. — 20. Heyse, Th., *op. cit.*, 9. — 21. Le texte de M. Fuss a paru dans *Le Soir*, journal bruxellois, du 17 février 1939; celui de M. P.-E. Janson dans la *Revue générale*, Brux. 15 mai 1939, 577-588; celui de L. Hennebicq, dans le *Journal des tribunaux*, note 1 ci-dessus; celui de René Hislaire dans l'*Indépendance belge*, journal bruxellois, de 16 février 1929; celui du baron F. Van den Bosch, dans la *Libre Belgique*, journal bruxellois du 17 février 1939. L'éloge funèbre prononcé par M. Devèze fut reproduit par la *Nation belge*, journal bruxellois, du 19 février. M. Th. Heyse cite encore dans l'ouvrage souvent cité ici un portrait d'H. Jasper de Charles d'Ydewalle, publié par la *Nation belge* du 18 février 1939.